Lettre d'Infos

Association Maillage

N°44 – DECEMBRE 2006

VOLONTARIAT: AGRÉMENT ET PRÉCISIONS

...des décrets viennent préciser le volontariat associatif

Souvenez-vous, juin 2006, le soleil commence à peser lourd sur la France et la Lettre d'Infos n°39 vous apprend l'existence du **contrat de volontariat associatif.** C'est une loi, n°2006-586, qui instaure ce contrat **de deux ans maximum** entre le volontaire et la structure.

Je ne reviens pas sur ce qui a déjà été dit à ce sujet en juin mais vous livre les précisions que nos agents ont obtenues entre temps:

L'association qui souhaite recevoir des volontaires doit obtenir un agrément délivré par le Préfet pour une durée de 4 ans (renouvelables) sur la base de ces **critères:**

- Le respect de ses obligations légales et statutaires
- La **transparence** de sa gestion (publicité des comptes)
- Son fonctionnement **démocratique**
- Une activité qui ne s'exerce pas dans le secteur concurrentiel
- Disposer d'une organisation et de moyens compatibles avec l'accueil de volontaires
- Bénéficier de **ressources d'origine privée supérieures à 15 % de son budget annuel** au cours du dernier exercice clos.

L'indemnité mensuelle versée au volontaire par la structure d'accueil s'élève au maximum à 627€. Par ailleurs, le volontaire est obligatoirement affilié aux assurances sociales du régime général, à la charge de l'organisme d'accueil.

Le contrat est **incompatible avec toute activité rémunérée** et certaines allocations (retraite, chômage, R.M.I.)

Quant à la mission remplie, le loi la qualifie « d'intérêt général » en ce qu'elle satisfait un besoin garanti par la constitution ou la loi, ou parce que ce service est utile à un public déterminé ou enfin parce que sa réalisation aura des retombées directes ou indirectes favorables pour le public en général.

Pour avoir plus de détails, notamment sur les *titres-repas du volontaire associatif* ou sur l'articultaion de ce dispositif avec le Service Civil Volontaire, suivez ce lien http://tinyurl.com/y2shmu (site du ministère jeunesse & sports et vie associative) ou venez consultez les documents de l'espace ressources.

ANNONCES

L'association **WELLOUËJ** est à la recherche de divers jeux pour la création de trois ludothèques au Maroc (Oujda, Casablanca, et Safi) au sein des centres de la Fondation Orient-Occident. Si vous avez un ou plusieurs jeux dans un placard, vous pouvez **les déposer au 51, rue colbert à Lille,** Ils feront la plus grande joie des enfants des quartiers défavorisés.

La Compagnie du Moment, recherche une personne pouvant l'aider à la conception d'un site internet et/ou d'un CD de présentation, sous forme de conseils ou de réalisation directe, en fonction des tarifs.
Intéressé(e), vous pouvez appeler la Cie au 03.20.50.86.48.

L'épicerie solidaire **Reve d'Enfant** vend tout un tas de matériels pour installer une boutique (portants, présentoirs, bois, métaliques, de tout pour tous les gouts) ainsi qu'un logiciel Ciel Compta ayant peu servi. Contact: 03 27 96 34 88

MEL'ART met en place, de janvier à juin 2007, des ateliers d'initiation aux percussions orientales. Ils se dérouleront le jeudi de 19h00 à 20h30 à l'Espace Jeunesse, 90 rue des meuniers à Lille Wazemmes et seront accessibles avec les Crédits Loisirs. Contact: 06 29 78 02 66

Il nous est parvenu une demande de stage d'une jeune fille en master 2 « Gestion des organismes sociaux » qui cherche une structure dans laquelle elle pourrait, sur une durée de 200 heures, élaborer un « diagnostic-action ». Ce dernier apporte une analyse sur le projet de la structure, sa gestion financière, sa gestion des ressources humaines et sa stratégie.
Si cette candidature vous intéresse, contactez-nous !

Lettre d'infos

Association Maillage

JOYEUSES FÊTES
A TOUTES
ET A TOUS
!!!

Bric à vrac

Subvention, justification !

A partir du 1er janvier 2007, **les associations devront se conformer aux modalités de présentation du compte rendu financier nouvellement fixées par arrêté*** pour justifier du bon emploi de subventions affectées à une dépense déterminée (comme l'exige la loi du 12/04/2000 - art.10).
Il s'agit d'un tableau qui doit faire apparaître les éventuels écarts entre le prévisionnel et la réalisation ainsi que des détails et commentaires en annexe. **Pour plus de détails et voir le modèle: Arrêté du 11/10/06 à lire ici* http://tinyurl.com/y8gzqv

Spectacle vivant

Que vous soyez organisateur occasionnel ou régulier de spectacles vivants, vous serez trés certainement intéréssés par le document « ***Organisation de spectacles : droits et obligations*** » édité par l'URSSAF et téléchargeable sur son site. De manière très synthétique vous apprendrez des termes barbares tels que DPAE, BRC, DPAS, GUSO etc... (tous nécéssaires à l'emploi dans le milieu) et obtiendrez une liste de conseils et contacts fort intéressants. Le lien: http://tinyurl.com/vsar4

Aide à domicile

Un arrêté du 23 octobre 2006 (ici) **applique à tout le secteur de l'aide à domicile** l'accord du 29 novembre 2005 signé par les principaux syndicats employeurs et salariés de cette branche (ici) relatif au **barème d' indemnités kilométriques** à savoir: **0,33€/km** pour une voiture et **0,14€/km** pour les deux roues.

Appel à projets Fondation de France

Initiative Solidaire et création d'emploi

Comme chaque année, mais un peu plus tôt que d'habitude, La Fondation de France (FdF) fait paraître son appel à projets « initiatives solidaires et création d'emplois ». C'est donc l'occasion de rappeler en quoi il consiste:

L'objectif affiché est de *soutenir des initiatives solidaires qui permettent de créer des emplois stables et accessibles à des personnes connaissant des difficultés d'accès au marché du travail.*

Bien sûr, cet appel est ouvert aux associations et les projets déposés devront répondre à ces critères:

- **Le projet est socialement utile** : il répond à un ou des besoin(s) non-satisfait(s)
- **Le projet est collectif**
- **Le projet crée des emplois stables de qualité** (contrats aidés acceptés dans un premier temps)
- **Le projet a un caractère économique et mobilise différentes sources de financement** (associant trois types de ressources : ressources propres, subventions et contributions en nature)

Dans la Région Nord Pas-de-Calais, cet appel à projets est conduit en partenariat avec le Conseil régional. Les dossiers sont reçus tout au long de l'année. Dans ce cadre, sont principalement financées des aides au conseil pour l'émergence de projets, des aides à l'équipement et des aides au fonds de roulement.

Pour connaître les détails de cet appel à projets et la démarche de dépôt de dossier, direction le site www.fdf.org et cliquez sur la rubrique « Recevoir »; ou l'espace ressources de Maillage.

Infos Maillage

Quoi de neuf chez nous?

Lors de sa réunion du 28 novembre 2006, le Conseil d'administration de Maillage a coopté Michel Pettex-Sorgue, salarié et fondateur de l'association Le Fiacre comme membre associé

Maillage souhaite étoffer son Conseil d'Administration par l'apport de nouvelles compétences. Nous lançons donc **un appel aux personnes** pouvant et souhaitant investir un peu de temps pour l'évolution de notre association. Si vous connaissez quelqu'un de votre entourage rentrant dans ce cas, n'hésitez pas à lui transmettre nos coordonnées.

Ces dernieres lignes de la dernière Lettre de 2006 ne servent à rien si ce n'est à remplir le blanc qu'il y aurait si elles n'étaient pas là ! ;-)